

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2019-2020

## À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent se sentir bien et en sécurité à l'école. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, tous les membres du personnel contribuent à la mise en œuvre d'un plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si nous en sommes témoins, nous intervenons.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

## Nos résultats

Suite à l'analyse des résultats du sondage SEVEQ, on observe une hausse des résultats au niveau des 19 parents ayant répondu. Voici les quatre dimensions abordées : climat de sécurité, climat de justice, collaboration école-famille, relations interpersonnelles et soutien.

En ce qui concerne les élèves, on constate une baisse au niveau des sentiments de justice, d'engagement et d'attachement au milieu scolaire. Les résultats varient rapidement étant donné que le sondage a été effectué auprès de 47 élèves. Nous mettrons des actions en place afin d'augmenter ces sentiments.

La question suivante a été posée aux élèves : « La violence est-elle un problème dans cette école ? » En 2016-2017, 14% des parents ont répondu négativement, alors qu'en 2018-2019, 100% des parents pensent que la violence n'est pas un problème dans notre école. À cette même question, nous observons une amélioration de 7% au niveau des élèves. Pour ce qui est du personnel, le pourcentage demeure à 0%.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Les manifestations de violence y sont rares. Par contre, la violence verbale demeure la forme de violence la plus présente et des mesures sont prises afin de diminuer cette violence.

Le travail effectué dans les dernières années a contribué à l'amélioration du climat de notre école et à rendre les règles de conduite plus claires et applicables par tout le personnel. L'ajout des billets « Pris sur le vif » depuis l'année 2017-2018 nous permet de récompenser les bons comportements et d'ainsi enseigner explicitement aux élèves les actions à poser en société. Il y a aussi, depuis l'année 2018-2019, la formation d'un comité GPS (gestion positive des situations). Ce comité se charge de faire connaître au personnel scolaire de nouvelles approches d'intervention.

## Priorité(s) :

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, en utilisant un modèle commun d'intervention. Nous continuerons d'impliquer tous les membres du personnel et de bien les informer.

De plus, nous souhaitons mettre un accent cette année sur la gestion des conflits, la communication positive et les habiletés sociales. Nous souhaitons également miser sur l'importance de l'affirmation de soi. Nous poursuivons notre mission d'impliquer davantage les élèves, que ce soit dans la prise de décisions ou dans la communication afin d'augmenter nos résultats quant au sentiment de justice dans l'école. Finalement, nous continuons à promouvoir les 3 valeurs de notre projet éducatif (le civisme, la persévérance et le respect) par différentes activités au cours de l'année.

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



École  
La Clé d'Or

## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Implication de quelques élèves dans le comité violence de l'école (ex. création de vidéos qui modélisent les bons comportements);
- Implication d'élèves dans la vie de l'école : brigade scolaire, parrainage, Vigies, choix des activités d'étape, bulletin hebdomadaire au télévoix, etc.;
- Activités en classe animées par notre TES (affirmation de soi);
- Semaine thématique sur la prévention de l'intimidation (axée cette année sur l'importance des témoins);
- 3 semaines thématiques sur la communication positive;
- Travailler avec tous les membres du personnel pour bien identifier les élèves à risque d'intimidation ;
- Activités parascolaires nombreuses et diversifiées, activités sportives et zones de récréation déterminées par niveau;
- Formation GPS pour les membres du personnel.
- Continuité des billets « Pris sur le vif » qui soulignent les bonnes actions. (Implication des élèves lors de tirage);
- Tableau d'honneur et remise de certificats pour les 3 valeurs de notre projet éducatif (civisme, persévérance et respect).

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

Aussitôt signalées, les actes d'intimidation ou de violence sont **arrêtés**. Ils sont **évalués** et des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Au besoin, on recourt à des ressources professionnelles de l'école ou de la communauté.

Les signalements sont traités de façon confidentielle. Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec la police.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

Un soutien sera fourni aux élèves victimes ou témoins de violence ou d'intimidation. Les élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation doivent réparer le tort causé et un soutien est fourni pour les aider à changer de comportement.

Au besoin, un plan d'intervention sera mis en place pour les élèves concernés. Dans la recherche de solutions, l'implication des parents, des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués est demandée.



### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte, la gravité, la fréquence et l'intensité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Suivi :

Un suivi est donné pour s'assurer que les actes de violence ou d'intimidation ont pris fin. Les adultes et les élèves concernés sont informés de l'évolution de la situation. La direction communique avec les membres du personnel et les élèves concernés (dans le respect de la confidentialité) pour s'informer du résultat des démarches, des actions entreprises et du respect des engagements pris. Elle le fait à quelques reprises dans les semaines qui suivent afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de récurrence. L'éducatrice fait suite après 2 jours, 1 semaine et 1 mois afin de s'assurer que l'enfant se sente en sécurité.

## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- Tu es un **élève victime**, fais-toi entendre, AGIS! Parles-en à un adulte de l'école ou à tes parents, dis-lui ce qui se passe. Si cela se répète, tu en parles à nouveau. Tu peux aussi écrire ce que tu vis et le déposer dans la boîte de dénonciation près du bureau de l'éducateur spécialisé, le déclarer dans l'agenda avec l'aide de tes parents ou venir en parler avec la direction.
- Tu es un **élève témoin**, fais-toi entendre, AGIS! Plutôt que de rester là à regarder et à écouter, parle à la personne qui pose ces gestes, va chercher l'aide d'un adulte, apporte ton soutien à la personne qui est victime ou déclare-le dans l'agenda avec l'aide de tes parents.
- Vous êtes le **parent d'un élève victime ou d'un élève témoin**... Si votre enfant se confie pour signaler une situation, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur. Rappelez-lui l'importance de dénoncer, d'avertir un adulte de l'école ou d'en parler avec la direction.

En tout temps, un élève ou un parent peut contacter la direction pour signaler un évènement ou le déclarer dans l'agenda.

**DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »**

**Vous pouvez obtenir une assistance  
auprès de la personne désignée par  
la commission scolaire :**  
intimidation@cnavigateurs.qc.ca

**Pour signaler une situation  
dans le transport scolaire :**  
418 838-8310, poste 27739 (ASSEZ)  
418 888-0500, sans frais Lotbinière

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

